



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

Vendredi 6 mars 2015

N° 593



Santé publique

Un recours à l'hospitalisation à domicile « très en retrait »

L'Agence régionale de santé (ARS) a consacré une *Note d'analyse*, en novembre 2014, à « l'hospitalisation à domicile en Pays de la Loire » (9 pages).

L'hospitalisation à domicile (HAD) constitue, précise l'ARS, « un mode original de prise en charge qui permet à une personne atteinte de pathologies lourdes, complexes et évolutives de bénéficier à son domicile de soins médicaux et paramédicaux coordonnés par un établissement de santé ». Depuis 2007, et surtout depuis 2013, l'HAD est possible au sein d'un établissement social et médicosocial (par exemple, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – Ehpad).

Dans sa *Note d'analyse*, l'ARS souligne qu'en 2014, l'ensemble de la région est couverte par une offre HAD. Dix structures sont autorisées, dont le Centre hospitalier de Laval pour la Mayenne et le Segréen (42 places au total). L'ARS ajoute que le recours à l'HAD, dans les Pays de la Loire, est « très en retrait des moyennes nationales et des objectifs fixés par la circulaire du 4 décembre 2013 » relative au positionnement et au développement de l'HAD. En effet, en 2013, le taux de recours standardisé est de 52 journées pour 1 000 habitants dans les Pays de la Loire, alors qu'il est de 67 journées pour la France. La Mayenne a le taux le plus faible de la région (38 journées pour 1 000 habitants). Alors que le taux de recours était de 48 dans les Pays de la Loire en 2012 et a donc progressé de quatre points en un an, le taux en Mayenne a très légèrement diminué (38,4 en 2012 ; 38 en 2013).

En utilisant divers indicateurs, l'ARS évoque dans ses commentaires la « très faible évolution » de l'HAD du Centre hospitalier de Laval, ou encore la « stagnation de l'activité ». Au-delà des constats, il reste à analyser ces données pour en comprendre causes et effets...



Maladie d'Alzheimer : faut-il revoir les prévisions ?

Avec l'allongement de l'espérance de vie et le vieillissement des générations du baby-boom, on pouvait s'attendre à une explosion de maladies liées à l'âge, telles que la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées. Or, plusieurs récents travaux dans le monde, mais aussi en France, suggèrent une baisse de la prévalence et de l'incidence des démences (1). C'est le cas d'une étude réalisée auprès des populations rurales et agricoles.

Lancée en 2007 auprès de 1 000 retraités agricoles et initiée par le groupe Agricola en association avec la Mutualité sociale agricole (MSA) et l'Institut fédératif de recherche (IFR) de santé publique, l'étude épidémiologique AMI constitue un programme unique de recherche multidisciplinaire mené sur le vieillissement et la dépendance en milieu rural et agricole. Elle est conduite par le professeur Dartigues, neurologue et spécialiste en santé publique à l'université Bordeaux-Segalen.

Dans le cadre de cette étude, les chercheurs se sont intéressés à l'étude de l'évolution, en vingt ans, de la prévalence des démences en comparant deux échantillons d'agriculteurs suivis dans le cadre de deux cohortes de population : celle de l'étude Paquid, démarrée en 1988, et donc celle d'AMI, qui date de 2007. Leurs travaux confirment une baisse « spectaculaire » de la prévalence des déficits cognitifs avec incapacité sur vingt ans. Cependant, ils observent une augmentation de la prévalence de la démence cliniquement diagnostiquée, ce qui peut s'expliquer par « une meilleure sensibilité des médecins aux symptômes de la maladie ».



(1) – La prévalence est le nombre de cas de maladies présents à un moment donné dans la population totale. L'incidence mesure le risque pour une personne de contracter une maladie pendant une période donnée.

Pour expliquer cette baisse de la prévalence, les chercheurs avancent plusieurs facteurs : une augmentation significative du niveau d'études ; une meilleure prise en charge des facteurs de risque vasculaire ; une amélioration de l'état de santé globale ; une amélioration significative des conditions de

vie... Par ailleurs, un communiqué de presse du groupe Agrica (9 février 2015) évoque également une « *nette baisse des déficiences visuelles dans la population AMI* » et une « *meilleure nutrition des personnes âgées en milieu rural* ».



Société

Incitation à l'occupation effective des aires d'accueil des gens du voyage

Jusqu'à fin 2014, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) gérant une ou plusieurs aires d'accueil des gens du voyage, percevaient l'aide au logement temporaire 2 (ALT 2), une aide financée à parité par l'État et par la Sécurité sociale (branche Famille), versée mensuellement en fonction du nombre de places de caravanes dont disposaient les aires d'accueil. Deux nouvelles mesures, depuis le 1^{er} janvier 2015, visent à améliorer l'occupation des aires d'accueil.

Tout d'abord, pour continuer à percevoir l'ALT 2, les gestionnaires vont devoir signer, annuellement, une convention avec l'État. Le Gouvernement a ainsi suivi les recommandations faites en octobre 2012 par la Cour des comptes dans son rapport thématique sur l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage. En effet, la Cour des comptes y critiquait le peu d'implication de l'État dans l'accompagnement et le suivi

de la gestion des aires d'accueil. « *L'État ne s'est pas donné les moyens de piloter l'allocation de logement temporaire 2 ni d'analyser les caractéristiques de la gestion des aires* », pointait ainsi la Cour des comptes, qui relevait également « *l'attention variable* » portée par les collectivités à cette question.

La seconde modification porte sur la base de calcul de cette aide qui cesse d'être forfaitaire (selon le nombre d'emplacements) pour être également calculée sur le taux d'occupation effective de l'aire. Le Gouvernement suit cette fois-ci les recommandations du rapport du préfet Hubert Derache, rendu public en juillet 2014. « *Le mode de tarification actuel de l'ALT 2 n'incite ni les donneurs d'ordre publics ni les organismes gestionnaires des aires d'accueil à se fixer comme objectif une bonne occupation de ces aires* », expliquait ainsi l'exposé des motifs de l'article 75 du projet de loi de finances pour 2014.



À vos agendas

Le samedi 7 mars, à Laval

Les suffragettes, ni paillassons, ni prostituées

Dans le cadre des Semaines d'éducation contre les discriminations (collectif Unissons nos différences), le samedi 7 mars, à 20 h 30, à l'Avant-Scène, allée du Vieux-Saint-Louis, à Laval, Femmes Solidaires organise un « ciné-débat » avec le documentaire de Michèle Dominici : *Les suffragettes, ni paillassons, ni prostituées* (film : 52 mn ; débat : 1 h).

« *Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, au Royaume-Uni, des femmes commencent à s'organiser pour militer en faveur du droit de vote. En 1905, les femmes n'ont toujours pas ce droit. Les injustices qu'elles subissent ne sont pas entendues et leurs revendications sont nombreuses. Il faudra attendre 1928 pour que celles que l'on surnomme les suffragettes obtiennent gain de cause. En dix ans, grâce à leur farouche détermination, elles vont faire passer le Royaume-Uni du vote censitaire au suffrage universel, en redéfinissant totalement la notion de citoyenneté : les femmes, traditionnellement considérées comme inférieures, et écartées des affaires politiques, peuvent désormais s'exprimer au même titre que les hommes.* »

Le dimanche 8 mars, à Laval

Théâtre conté : Voleurdemo

Dans le cadre des Semaines d'éducation contre les discriminations (collectif Unissons nos différences), le dimanche 8 mars, à 15 h 30, à l'Avant-Scène, allée du Vieux-Saint-Louis, à Laval, Quest'Handi propose un spectacle familial (à partir de 7 ans), *Voleurdemo*, une création librement inspirée de l'album de Nathalie Minne, *Le petit voleur de mots*. Durée : 45 mn.

Résumé : « *Il était une fois un petit garçon qui n'était pas tout à fait comme les autres. Entre le garçon et les mots, c'était toute une histoire ! Quand il n'était pas plus haut que trois mots, ses parents sont "montés au ciel", comme lui ont dit les adultes. Alors, le petit garçon a levé les yeux, il a scruté longtemps les nuages, les étoiles et même les lignes que font les avions quand ils volent. Et quand il est redescendu sur terre, il n'était plus le même, non. Dès qu'il essayait de parler, les lettres se carapataient ou se trompaient de place... Et dans son village, on trouvait vraiment bizarre qu'il perde ses lettres et cherche ses mots et les gens en parlaient beaucoup. Mais un jour, le petit garçon est parti... »*



« *Je ne suis pas pessimiste, il y aura toujours des journalistes, ce sont les fonctions qui vont changer, et les supports. Plus il y a d'Internet, plus il y a d'infos immédiates, plus il faut vérifier, et plus il y aura besoin de journalistes* »...

Serge July (propos recueillis par Cécile Dumas et Alexandra Schwartzbrod), *Libération* des 31 janvier et 1^{er} février 2015.